



Traité Erkhin

Michna 3 - Chapitre 6

אָף עַל פִּי שְׂאֵמְרוֹ:
 תִּיבִי עֶרְכִּין מִמְשַׁכְּנֵין אוֹתָן -
 נוֹתְנִין לוֹ מִזֶּזֶן שְׁלֹשִׁים יוֹם,
 וְכִסּוֹת שְׁנַיִם עֶשֶׂר חֹדֶשׁ,
 וּמָטָה מְצַעֵת,
 וְסַבְדָּלִין, וְתַפְלִין;
 לוֹ,
 אֲבָל לֹא לְאִשְׁתּוֹ וְלֹא לְבָנָיו.
 אִם הָיָה אָמֵן,
 נוֹתְנִין לוֹ שְׁנֵי כָּלֵי אֲמָנוֹת מְכַל מִין לְמִין.
 חֶרֶשׁ,
 נוֹתְנִין לוֹ שְׁנֵי מַעֲצָדִין וְשִׁתֵּי מִגְרוֹת.
 רַבִּי אֶלִיעֶזֶר אוֹמֵר:
 אִם הָיָה אָכֵר,
 נוֹתְנִין לוֹ אֶת צְמָדוֹ;
 חֶמֶר,
 נוֹתְנִין לוֹ אֶת חֶמּוֹרוֹ:

Bien que [les Sages] aient dit : [En ce qui concerne ceux] qui sont tenus [au paiement] des évaluations, [le tribunal] reprend possession de leurs [biens pour payer leur dette envers le trésor du Beth HaMikdash ; néanmoins le trésorier] lui donne [la permission de garder de] la nourriture [pour] trente jours, et des vêtements [pour] douze mois, et un lit fait [de linge], et ses sandales, et ses tēfilines. Le trésorier lui [laisse ces objets, mais il] ne [laisse aucun objet] à sa femme ni à ses enfants. Si [celui qui est tenu de payer] était un artisan, [le trésorier] lui donne [la permission de conserver] deux outils de son métier de chaque type, [par exemple, pour] un charpentier, [le trésorier] lui donne [la permission de garder] deux herminettes [matzadin] et deux scies. Rabbi Eliezer dit : S'il était agriculteur, [le trésorier] lui donne [l'autorisation de garder] sa paire [de bœufs avec laquelle il laboure le champ. S'il était] ânier, [le trésorier] lui donne [l'autorisation de garder] son âne.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions